

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

Chers citoyens et chères citoyennes,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous présenter un exposé général de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot. En premier lieu, je vous informerai des résultats financiers pour l'exercice 2010, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Suivront les indications préliminaires des états financiers au 31 décembre 2011. Je vous donnerai également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. Enfin et conformément à la loi, je vous soumettrai la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés depuis mon dernier exposé, ainsi que la rémunération accordée aux élus.

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Les états financiers pour l'administration municipale démontraient un surplus de l'exercice à des fins fiscales de 1 458 955 \$. Au 31 décembre 2010, les revenus de fonctionnement totalisaient 15 413 808 \$ et les dépenses et affectations se chiffraient à 13 954 853 \$. Au 31 décembre 2010, le surplus accumulé était de 1 944 176 \$ et le capital non engagé du fonds de roulement était de 146 658 \$. Le solde disponible de la réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie est de 409 584 \$.

Au cours de l'année 2010, la Ville a réalisé pour 6 070 824 \$ de dépenses en immobilisations. Une dette 2 405 910 \$ a été contractée pour payer une partie de ces dépenses. Les autres dépenses en immobilisations ont été payées à même le surplus, le fonds de roulement, le fonds des parcs, le budget ou par subvention.

La dette à long terme est passée de 14 901 936 \$ au 31 décembre 2009 à 17 682 561 \$ au 31 décembre 2010. La dette remboursable par l'ensemble de la municipalité s'élève à 13 855 849 \$, soit 78 % du total de la dette.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport des vérificateurs, Goudreau Poirier inc., mentionne qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de la dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

Le dernier programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 indiquait des prévisions de 15 105 214 \$ dont 4 545 243 \$ de dépenses en immobilisations pour l'année 2011. Parmi les projets les plus importants réalisés en 2011, nous retrouvons :

- La réfection du quai de la 34^e Avenue;
- La réhabilitation des infrastructures de la 28^e Avenue;
- Les jeux d'eau au parc Michel-Martin;
- L'achat de véhicules et d'équipements;

- L'achat d'équipements informatiques et de bureau.

Au cours de l'année 2011, nous avons financé une partie des travaux de la réfection du quai de la 34^e Avenue, des travaux d'amélioration à l'usine de filtration, d'épuration et du surpresseur de la 22^e Avenue ainsi que des travaux pour le bouclage de la conduite d'aqueduc de la rue de l'Anse à même la réserve pour la construction et la réfection d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie locale pour un montant de 601 122 \$.

LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS

En ce qui concerne le budget d'opération 2011 établi à 15 679 612 \$, nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coûts dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vienne perturber nos activités d'ici la fin de décembre. Un surplus est anticipé.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

L'année 2012 se fera dans la continuité des actions déjà entreprises en ce qui concerne la démarche de revitalisation du secteur du Grand-Boulevard. À cet égard, je tiens à remercier au nom du Conseil municipal tous les membres des différents comités consultatifs qui font en sorte par leur implication que le projet de revitalisation soit davantage à l'image des commerçants et de la population que ces derniers desservent.

C'est avec plaisir que nous annonçons la création d'un programme municipal d'aide financière visant la revitalisation de ce secteur central de la ville. Ce programme qui sera disponible en début d'année prochaine comportera trois volets, soit la rénovation des façades principales des immeubles, l'affichage (enseignes et auvents) de même que les aménagements paysagers. Nous sommes confiants qu'une telle aide dont les critères d'attribution restent à être définis répondra à un réel besoin et contribuera globalement à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens.

Nous reconduirons évidemment l'activité d'animation de type « fête gourmande et Festiblies » qui a été tenue pour une première fois le 24 septembre 2011 et qui fut couronnée d'un vif succès. Le volet règlementaire de la démarche de revitalisation donnera assurément lieu à l'adoption par le Conseil municipal du Programme particulier d'urbanisme qui permettra de cristalliser l'engagement de la municipalité. Une étude de marché permettant de mieux connaître l'offre commerciale actuelle sera réalisée au cours de l'année et aidera ainsi à combler les besoins qui seront identifiés, de même que des esquisses et modèles précisant certains concepts d'aménagement pour permettre un redéveloppement harmonieux. Nous prévoyons repaver le tronçon du Grand-Boulevard compris entre les Boulevards Perrot et Don-Quichotte, compte tenu du piètre état de cette portion du réseau routier municipal.

Les grands projets amorcés en cours d'année seront complétés et mis en service en 2012. Ainsi, le quai municipal de la 34^{ème} Avenue, qui représente une entreprise d'envergure, a dû être pratiquement reconstruit au complet étant donné son état de dégradation avancé, ceci avec une aide financière additionnelle accordée par le gouvernement fédéral. Les travaux municipaux d'aménagements paysagers et de finition seront réalisés au printemps prochain dans des conditions optimales, puisque la saison froide qui approche exigera la fermeture du chantier pour l'hiver. L'aire de jeux d'eau au parc Michel-Martin sera quant à elle inaugurée en début de la prochaine saison estivale au grand plaisir de tous. Nous prévoyons remplacer la conduite d'aqueduc du boulevard Perrot nord et installer un système de recirculation afin de garantir une qualité d'eau, une protection incendie et éviter le gaspillage de la précieuse ressource. Le conseiller du district, de même que tous les membres du conseil municipal

se préoccupent de cette situation depuis de nombreuses années pour laquelle une solution apparaît maintenant possible, outre les coûts qui sont élevés et pour lesquels la ville a déjà fait appel au Gouvernement du Québec dans les programmes d'aide financière qui sont justement destinés à ce type d'intervention.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que le Conseil municipal annonce son intention de mettre en place, conjointement avec les autres villes et municipalité de l'Île-Perrot, une Régie intermunicipale des équipements en loisirs. Un projet d'entente devrait être acheminé sous peu au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) afin de créer cette entité composée des représentants des villes constituantes qui veillera par la suite à former différents projets pour mettre en place des équipements supralocaux tel un complexe récréoaquatique couvert ou autres répondant aux besoins des résidents de l'Île-Perrot au grand complet.

Finalement, des efforts seront déployés en 2012 pour la mise en œuvre des plans de sécurité civile et de mesures d'urgence réalisés en début d'année 2011. Nous avons en effet actualisé ces outils importants afin de mieux faire face aux différents aléas qui peuvent menacer la population. On n'a qu'à penser au grand verglas de 1998 ou encore aux inondations récentes en Montérégie pour bien comprendre la nécessité d'améliorer l'état de préparation général afin de bien réagir le moment venu.

En terminant, le 20 décembre prochain à 19h30, nous invitons les citoyens et citoyennes de L'Île-Perrot à l'assemblée spéciale du conseil pour l'adoption du budget 2012.

RÔLE D'ÉVALUATION

La Ville de L'Île-Perrot a déposé le 14 septembre dernier le rôle d'évaluation pour l'année 2012 soit la troisième année du rôle des exercices 2010, 2011 et 2012. Ce rôle d'évaluation reflète les conditions du marché immobilier en date du 1^{er} juillet 2008.

Catégories	2011	2010 dépôt	Écart
Non résidentiel	99 542 032 \$	101 800 087 \$	(2 258 055) \$
Terrains vagues desservis	12 610 100 \$	9 886 600 \$	2 723 500 \$
6 logements et +	35 117 800 \$	35 487 637 \$	(369 837) \$
Résiduelle (résidentiel)	694 691 468 \$	679 763 376 \$	14 928 092 \$
	841 961 400 \$	826 937 700 \$	15 023 700 \$

INDICATEURS DE GESTION

Le conseil municipal a déposé le rapport portant sur les indicateurs de gestion lors de l'assemblée du 12 juillet 2011. Ce document est disponible sur demande au bureau de la greffière de la ville et sur notre site Web (www.ile-perrot.qc.ca).

CONTRATS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière. Cette liste est disponible au bureau de la greffière de la Ville.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Pour l'année 2011, la rémunération accordée au maire est de 23 175 \$ avec une allocation de dépenses de 11 587 \$. À titre de membre de la M.R.C., je reçois une somme de 210 \$ par séance dont 70 \$ en allocation de dépenses. De plus, je reçois la somme de 150 \$ par séance dont 50 \$ en allocation de dépenses à titre de membre du comité de la sécurité publique de la MRC et de membre du comité d'analyse du budget de la MRC. Je reçois également la somme de 263 \$ par séance dont 88 \$ en allocation de dépenses à titre de président du comité de la cour municipale de la MRC.

Pour leur part, les conseillers reçoivent une rémunération de 8 532 \$ chacun et une allocation de dépenses de 4 266 \$. De plus, le membre du conseil mandaté à représenter la municipalité au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) reçoit une somme de 75 \$ par séance.

CONCLUSION.

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la ville se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continue. Nous poursuivons donc pour la prochaine année nos efforts afin d'offrir des services de qualité auxquels la population peut s'attendre de recevoir. Le conseil municipal se joint à moi pour remercier les employés municipaux et les bénévoles pour leur contribution tout au long de l'année.

Le Maire,
Marc Roy.
Ce 8 novembre 2011